



Dans quels cas découpe-t-on un polygone du fond physiologique ?

Le découpage d'un polygone du fond physiologique est réservé aux cas suivants :

- dans un même compartiment écologique lorsque le fond physiologique n'a pas mis en évidence un type de végétation (§ 1.a), par exemple un habitat patrimonial ;
- dans un même compartiment écologique, lorsqu'un changement de l'occupation du sol a été observé par rapport aux indications du fond physiologique (§ 1.b et c) ;
- lorsque le polygone comporte plusieurs compartiments écologiques (§ 2.a et b).

Le découpage peut se faire en s'appuyant sur les polygones d'une couche géographique existante :

- segmentation du fond physiologique à des niveaux plus fins ;
- fond environnemental ou couches de paramètres intervenant dans le fond environnemental : couches utiles au découpage des zones humides, indices topographiques, couches relatives à la géologie...

À défaut de couche géographique existante sur laquelle s'appuyer afin de délimiter le polygone, le découpage se fait manuellement.

Découpage dans un même compartiment écologique

Cas d'étude en contexte de vallée alluviale du Cher à Farges-Allichamps, dans le département du Cher

Le fond physiologique fait ressortir une pré-UVC physiologique sous forme d'un vaste polygone, au centre de l'image (fig. 1a) qui englobe **plusieurs cellules paysagères** appartenant à 3 petites géoséries qui s'inscrivent dans un complexe de compartiments écologiques humide :

- la rivière avec un herbier flottant,
- les bancs de sable végétalisés ou non,
- la ripisylve constituée d'une saulaie blanche mature.



Dans quels cas découpe-t-on un polygone du fond physiologique ?

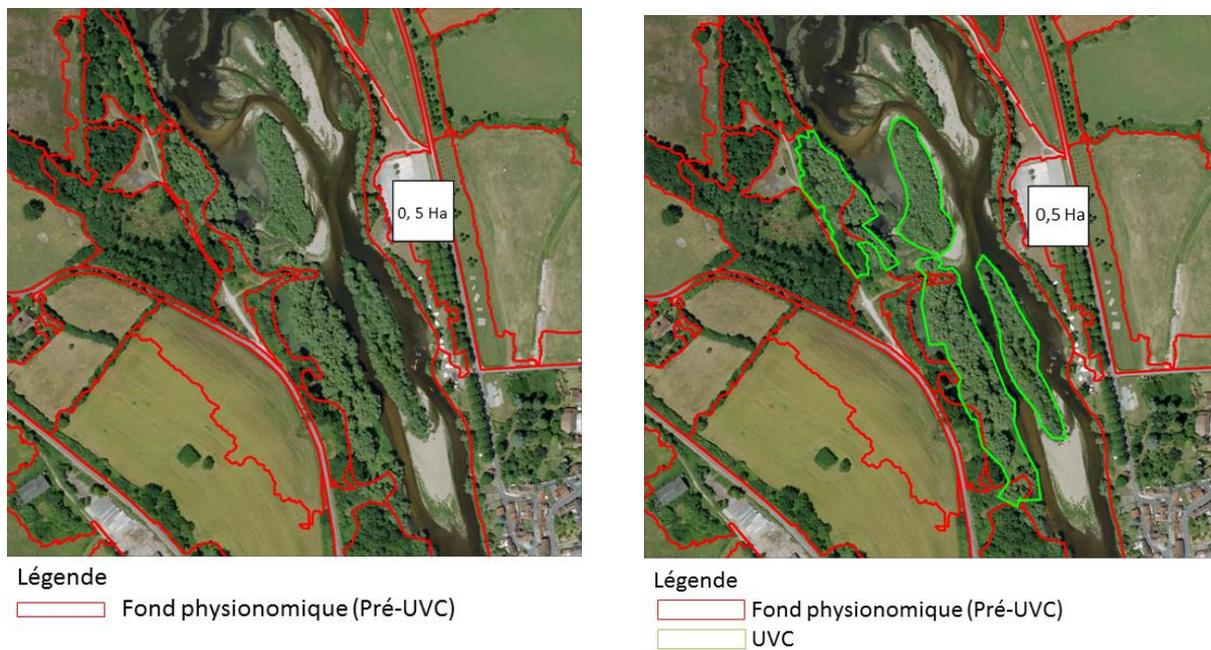


Figure 1 : Détail du fond physiologique en contexte de vallée alluviale du Cher (a) et découpage d'une pré-UVC pour générer les UVC (b)

On identifie plusieurs cellules paysagères très imbriquées, ce qui est généralement le cas en contexte alluvial. Cependant, il ressort que la Saulaie blanche n'est pas délimitée par le fond physiologique, or cette saulaie apparaît sous **forme de 3 polygones de plus de 0,5 ha** (fig. 1b). Compte tenu de leur intérêt patrimonial (habitat d'intérêt communautaire), leur délimitation est donc proposée. Cette délimitation se fait manuellement (contour en vert) sur la base de la physiologie de la végétation observable sur la photographie aérienne. Les 2 UTV que sont les herbiers aquatiques et les grèves sableuses végétalisées sont intégrées dans la même UVC.

Mise en évidence d'une nouvelle cellule paysagère, en contexte forestier dans le PNR du Pilat (Loire)

Le fond physiologique (fig. 2a) présente une surface homogène initialement renseignée comme «formation forestière ». Les observations de terrain révèlent la présence d'une cellule paysagère culturelle (supérieure à 0,5 ha) non détectée par le fond physiologique (apparue récemment ?).



Dans quels cas découpe-t-on un polygone du fond physiologique ?

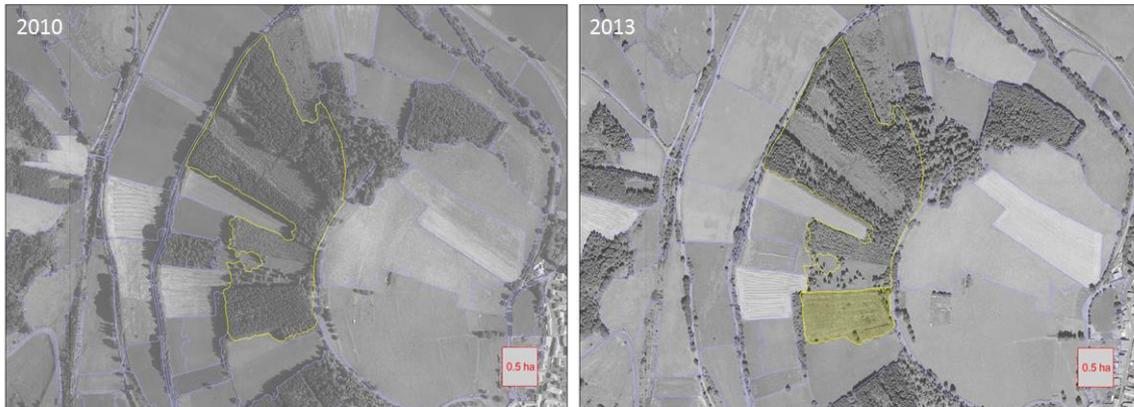


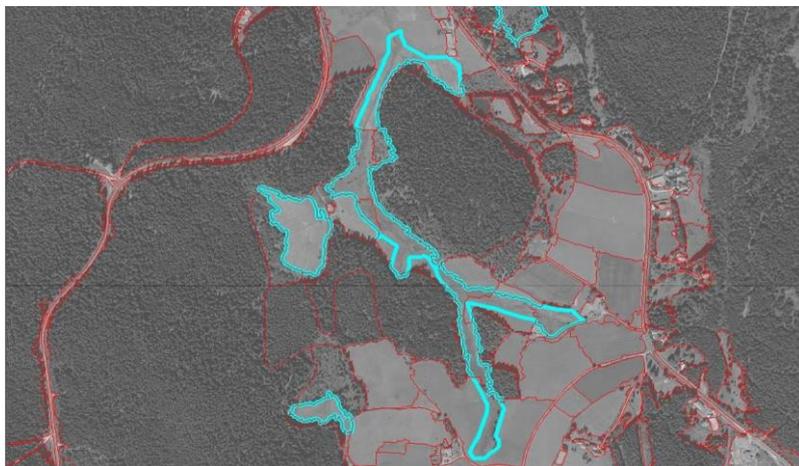
Figure 2: Détail du fond physiologique en contexte forestier dans le PNR du Pilat (a) et découpage d'une pré-UVC pour délimiter une cellule paysagère culturelle - trame en jaune (b)

Étant donné que cette cellule paysagère est distincte de la cellule paysagère forestière du polygone et qu'elle couvre plus de 0,5 ha, le traitement consiste à relever les contours de cette culture et d'utiliser cette nouvelle emprise pour découper le fond physiologique. Dans ce cas, la délimitation des contours de la pré-UVC de la cellule paysagère culturelle se base sur les observations de terrain. Elle est réalisée manuellement.

Mise en évidence d'une nouvelle cellule paysagère, en contexte de zone humide dans le Pilat sur la commune de Saint-Genest-Malifaux

Le fond physiologique (fig. 3) fait ressortir des polygones informés par un poste physiologique identique. Les observations de terrain montrent la présence d'une tourbière soligène de montagne qui intersecte plusieurs de ces polygones du fond physiologique.

Une modification des contours des pré-UVC s'avère nécessaire pour distinguer cette tourbière appartenant à une unité typologique bien distincte. Les contours de la nouvelle UVC sont calés sur des observations de terrain.





Dans quels cas découpe-t-on un polygone du fond physiognomique ?

Figure 3 : Délimitation d'une cellule paysagère de tourbière (en bleu) qui redécoupe plusieurs polygones du fond physiognomique (en rouge).

Découpage de la pré-UVC physiognomique en plusieurs compartiments écologiques

Mise en évidence de zones humides en contexte forestier dans le Pays Fort (zone de relief) à la Chapelotte dans le Cher : cas de découpage d'une pré-UVC physiognomique par une pré-UVC écologique

Le fond physiognomique (en rouge, fig.4) identifie plusieurs polygones de forêts mélangées de feuillus et de chênaies (1, 2 et 3). Le fond physiognomique ne permet pas de détecter la zone humide qui est par ailleurs identifiée dans la couche milieux hygrophiles du fond environnemental (en bleu).

a

b



Légende

- Fond physiognomique
- UVC
- Milieux hygrophiles du Fond environnemental

Figure 4 : découpage d'une pré-UVC physiognomique par une pré-UVC écologique en contexte forestier dans le Pays Fort

L'étude de terrain montre que la zone (en bleu) au milieu de la carte, correspond à une zone humide alimentée par des sources en amont. Il s'y développe, notamment, une formation à aulnes. Elle se distingue bien du grand compartiment écologique mésophile du reste du polygone.

Pour la cartographie, les pré-UVC forestières du fond physiognomique ont été modifiées. Le compartiment écologique hygrophile est délimitée (en vert, fig. 4b) sur la base des contours de la couche « milieux hygrophiles » du fond environnemental et ajustée à partir des observations de terrain avec par exemple un élargissement plus en aval. Les 3 pré-UVC (1, 2 et 3 sur la carte de droite) sont en partie regroupées au sein de ce compartiment humide.



Dans quels cas découpe-t-on un polygone du fond physiologique ?

Découpage d'une pré-UVC physiologique par un paramètre écologique précis : la géologie, cas du plateau de la Champagne berrichonne à Levet (18)

La figure 5 ci-dessous montre qu'une même pré-UVC physiologique comporte des parties boisées qui relèvent, suite aux observations sur le terrain, de deux compartiments écologiques différents :

- une chênaie à Chêne sessile et à Fragon sur sol sain (2 et 3) entrant dans un compartiment écologique mésophile ;
- une chênaie à Chêne pédonculé et à Fragon sur sol temporairement humide (1), qui relève d'un compartiment temporohygrophile.

La délimitation entre ces deux types de boisements ne peut s'appuyer ni sur le fond environnemental, avec la couche des milieux hygrophile (en bleu), ni sur le fond physiologique (en rouge), ni sur la topographie (plateau).

Le tracé (en vert – fig. 5b) est calé sur la limite des limons des plateaux (LP) et des alluvions (Fv) pour l'UVC 2 et les marnes imperméables (j6) pour l'UVC 3.

a

b

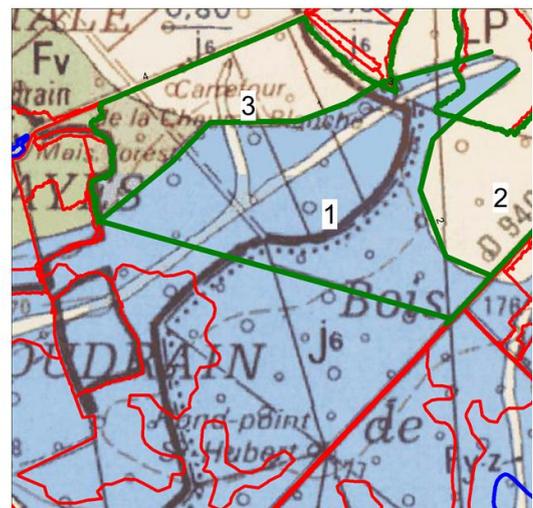


Figure 5 : Découpage d'une pré-UVC physiologique en fonction de la géologie, en contexte forestier de la Champagne berrichonne

Rédaction : Sylvain Bellenfant (CBN du Bassin parisien) et Colin Hostein (CBN du Massif central)